

Compte-rendu réunion de la CLDR du 16/02/23

Présents :

Miguëlle LEBRUN, Jean DEMEURE, Marie-France LATINE, Kataryna VANTIGHEM, Siobhan SANDERSON, Marie-Aude GOFFIN, Nicolas TRIOLET, Benjamin MAHY, Françoise ANSAY, David DEGEIMBRE, Didier HELLIN, Adrien VOISIN, Mathilde LECHAT, Jacqueline MASSON, Jean-Pol SOMVILLE.

Excusés : Christophe GILON, Sabrina HOLODILINE, Stephan VIS, Marie-Thérèse MEYFROIDT, Charles de QUIRINI, Pierre HALLEUX

- Pour le collège : Rosette KALLEN, échevine en charge du développement rural.
- Pour la FRW : Aurélien DETHIER, agent de développement.
- Pour la commune : Ruth OOSTERHOF, agente relais en charge du PCDR.

1. Introduction

En introduction de la réunion, la FRW rappelle le cadre de la réunion « comité d'accompagnement » du budget participatif.

Il ne s'agit en aucun cas de voter pour ou contre un projet mais bien de déterminer si les projets peuvent passer à la phase de vote pour les citoyennes et les citoyens au regard des critères qui ont été établis et qui se trouvent dans la grille annexée.

Pour une question d'éthique, elle rappelle également que les membres de la CLDR qui sont concernés directement (signataires d'un projet citoyen, porteur au nom d'une ASBL, membre du CA d'une association) par un projet sont appelés à se retirer le temps de l'analyse de leur dossier.

2. Les critères de sélection

L'ensemble des projets répondent à plusieurs critères « objectifs » qui sont présentés par la FRW. Ces derniers ne doivent pas faire l'objet d'une discussion.

Tous les candidats :

- Ont remis leur dossier dans les temps.
- Disposent du nombre de signature suffisant ou d'un PV de réunion de l'assemblée générale dans le cas d'une ASBL
- Ont sélectionnés la façon dont sera réalisé le projet (dans le cas des ASBL).
- Ont définis un espace public ou accessible facilement au public.

- Ont proposé un budget qui ne dépasse pas celui alloué (ou ont proposé une seconde source de financement).
- Ont signalé la manière dont le projet s'articule avec les objectifs mentionnés dans le PCDR.

Pour ce dernier point cependant, la FRW a repris l'argumentaire des porteurs de projets afin que les membres puissent se faire une idée plus précise

3. Discussion et définition.

Avant d'entrer dans la phase de présentation des projets, la FRW propose de définir un cadre pour les trois derniers critères de recevabilité :

- Intérêt général : les membres s'accordent pour définir l'intérêt général en opposition aux intérêts particuliers. Les projets devront donc bénéficier au plus grand nombre de citoyens.
- Durabilité : les membres présents s'accordent sur le fait que la durabilité doit s'analyser au prisme de la résistance au temps mais aussi des critères « développement durable » tels que définis par le SPW à savoir une action positive sur les volets sociaux, économiques et environnementaux.
- Faisabilité du projet : les membres s'accordent sur le fait que les projets sont considérés comme faisables dès l'instant où ils présentent un budget basé sur des devis.

La FRW rappelle à chacun et à chacune qu'ils devront prendre en compte tous les critères pour tous les projets.

4. Résultats et analyse.

Après discussion, les membres réunis ont considéré les projets suivants comme recevables :

1. **Mobilité dans le cœur de village de JALLET (association des habitants)**
2. **Matériel pour construire des chalets en bois – Ohey Event.**
3. **Rénovation du rucher partagé (par l'association de fait des amis du Rucher).**
4. **Des pavés à graver pour l'Ecole d'Evelette (association de parents)**
5. **Des chaises pour la salle des fêtes de Jallet (association de fait)**
6. **Achat d'une Tonnelle pour l'organisation des événements (jeunesse de Jallet)**
7. **Achat de matériel de réception pour la Salle Isbanette (comité de la salle).**

Pour ces trois derniers projets, leur attention sera portée sur l'importance de mettre le matériel acquis à disposition du grand public (dans la mesure du possible). Une convention est envisagée.

Concernant le projet **Sécurité et mobilité dans le village dans le hameau de Filée (association de fait)**, les membres considèrent que ce projet ne respecte pas les critères suivants :

- Intérêt général : vu la présentation du projet, il semble que le projet ait une portée limitée.
- Durabilité : une réflexion est en cours à la commune concernant la mobilité dans le village de Filée. Il serait donc contreproductif d'utiliser les deniers publics pour ce projet alors que des travaux sont envisagés à court et à moyen terme.

Les porteurs de projets seront toutes et tous informés de la décision du comité d'accompagnement via la commune.

5. Prochaines étapes.

Les porteurs de projets ainsi que le collège seront informés de la décision du comité de sélection (il est à noter que cette dernière est sans appel).

La phase de vote :

Cette phase débutera le **premier mars pour se clôturer le 30 avril**. Ce délai permettra aux porteurs de communiquer et de mobiliser les citoyens autour de leur projet respectif.

- Les membres de la CLDR composant le comité de sélection seront dirigés vers une page à part étant entendu qu'ils représentent 40% du vote total. Il est demandé aux membres de confirmer leur adresse mail auprès de l'administration.

La FRW attire l'attention des membres sur la responsabilité qui leur incombe à ce sujet car ils sont le garant d'une vue transversale. S'ils pensent qu'un projet risque de ne pas être porté par la population faute de moyen de mobilisation de la part du porteur, ils sont invités à voter pour ledit projet en priorité.

- Les citoyens et les citoyennes seront appelés à voter sur le site de la plateforme participative de la FRW : <https://participation.frw.be/fr-BE/projects/bp-ohey/4>.

Q : Est-il possible de voter plusieurs fois sur plateforme ?

R : C'est techniquement possible mais des alertes sont mises en place sur le site pour le cas d'anomalies (plusieurs fois la même adresse, plusieurs fois les mêmes noms, etc.)

Des votes « papier » seront mis à disposition des citoyens qui le voudront. La commune n'a pas encore arrêté l'ensemble des modalités à ce sujet. Elle reviendra rapidement vers les porteurs et les membres de la CLDR. L'EPN pourra également être un point d'entrée sur le site de plateforme participative.

La FRW présente succinctement le fonctionnement du vote. Il s'agit en effet de composer « un panier » en fonction du montant alloué soit 15.000 euros. Il n'est pas possible de dépasser ce montant pour aller à l'étape suivante. Il est par contre possible de ne pas atteindre le plafond (et de ne sélectionner qu'un seul projet par exemple).

Sélection des lauréats :

Une fois la phase de vote clôturée, les résultats seront présentés au comité d'accompagnement qui validera les lauréats. Le règlement prévoit que les trois premiers seront d'office sélectionnés. Si ces trois projets ne consomment pas toute l'enveloppe, un quatrième lauréat pourra être sélectionnés pour peu que ce projet ne dépasse pas le montant total.
